

Les clés pour comprendre

Créer, mesurer et préserver de la valeur pour l'entreprise grâce à la RSE

Pistes de réflexion, méthodologies et témoignages

INTRODUCTION - UN GROUPE DE TRAVAIL « CRÉATION DE VALEUR(S) » EN 2025

Les **incertitudes** demeurent nombreuses, qu'elles soient d'ordre économique ou géopolitique, tout comme les injonctions parfois contradictoires, tant dans l'environnement des entreprises qu'au sein même de leurs organisations. Dans ce contexte d'instabilité, le Pacte mondial de l'ONU - Réseau France (PMRF) considère qu'il est d'autant plus essentiel que les entreprises se dotent **des outils nécessaires afin de poursuivre l'articulation entre progrès en matière de RSE et performance économique.**

Sur la base de ce constat, le Pacte mondial de l'ONU - Réseau France a décidé de lancer en 2025 un **groupe de travail nommé Création de valeur(s)**, avec une ambition : aider les entreprises à garder, même en eaux agitées, le cap d'une « **transformation vers le mieux** », qui est la définition-même du **progrès**, tout en assurant leur **viabilité économique**. Ce document vise à restituer les enjeux débattus, les risques identifiés et les pistes de solutions explorées au fil de l'année, fournissant ainsi au secteur privé des clés de lecture et d'actions sur ces enjeux.

Le groupe de travail Création de valeur(s) a été orienté par un **comité de pilotage**, représentatif des membres du réseau par la diversité de tailles, de secteurs d'activité et de territoires d'implantation de leurs entreprises:

- **Claire ALLAN**, Responsable développement durable, *Sfil*
- **Bruno DUVAL**, Président et Chef d'entreprise, *SAVCO*
- **Alexandre EOZENOU**, Directeur du développement, *Groupe Qualiconsult* (jusqu'à fin 2025)
- **Virginie GATIN**, Group Executive VP Sustainability, *Legrand*
- **Valérie SAUTERET**, Group Director of Communication & Corporate Engagement, *Europcar Mobility Group* (jusqu'à fin 2025)

Des questions structurantes ont guidé le contenu des sessions et des échanges, telles que : comment créer de la valeur ? Comment ne pas en perdre ? **Comment articuler actions des Directions RSE et objectifs des Directions générales et Finance ? Comment répondre aux attentes des investisseurs ? Comment mesurer le ROI (retour sur investissement) des actions RSE ? Comment convaincre et/ou donner envie aux parties prenantes internes et externes, grâce à des chiffres et des mots, y compris dans un contexte incertain ?**

Les entreprises trouveront dans les pages qui suivent quelques pistes de réponses à ces questions, issues des sessions du groupe de travail Création de valeur(s) mais également d'autres moments de l'année 2025 au cours desquels celles-ci ont été évoquées, par exemple, les **Universités d'été** du Pacte mondial de l'ONU - Réseau France, une table-ronde animée par nos équipes dans le cadre du salon **Produrable, etc.**

Le Groupe de travail Création de valeur(s) a été organisé et animé par **Nathalie Pessel**, Responsable du pôle programmes du Pacte mondial de l'ONU - Réseau France, **Cécile Demeude**, Cheffe de projet Inclusion et finance durable, ainsi qu'**Anne Menneson Schultz**, ancienne Chargée de mission académie et reporting.

SOMMAIRE

I. S'accorder sur les termes du débat

I. Comprendre les attentes des parties prenantes

- Cartographier les parties prenantes
- Identifier les leviers de motivation des parties prenantes

II. Convaincre les parties prenantes de la valeur créée ou préservée

- Evaluer les effets économiques des actions (risques et opportunités)
- Utiliser les reportings, dont la Communication sur le Progrès (CoP) pour construire son récit
- Adapter son discours aux différentes parties prenantes

I. S'ACCORDER SUR LES TERMES DU DÉBAT

Afin de faciliter la compréhension des enjeux et avoir un langage commun, nous vous proposons des définitions de quelques termes-clés, issues de divers experts et sources de référence :

- **Progrès** : transformation vers le mieux dans un domaine particulier, évolution vers un résultat satisfaisant, favorable (*Larousse*). La publication annuelle de la *Communication sur le Progrès (CoP)* permet aux entreprises membres du Pacte mondial de l'ONU de communiquer sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des *Dix Principes* et la contribution à l'atteinte des 17 *Objectifs de Développement Durable (ODD)*.
- **Mesure d'impact** : démarche qui vise à établir des indicateurs dressant un état des lieux de la situation de l'entreprise à un moment défini (à des fins de reporting) et lui permettant d'accompagner la transformation de ses activités vers un modèle plus durable sur le plan économique, environnemental et sociétal (à des fins de pilotage stratégique), (*Plateforme RSE, 2023*).
- **Parties prenantes** : personnes, groupes et organismes intéressés qui peuvent affecter, être affectés ou se sentir affectés par un quelconque aspect d'un projet (*Norme ISO 26000*).
- **Performance (économique)** : « La performance, c'est la somme de l'efficacité et de l'efficience. L'efficacité consiste à atteindre son objectif, et l'efficience à le faire avec le moins de moyens possible. Donc quand on est performant, on atteint son objectif avec le moins de moyens possible. » *Olivier Hamant*, directeur de recherche INRAE au laboratoire de Reproduction et Développement des Plantes (RDP) au sein de l'ENS de Lyon (*Universités d'été 2025 du PMRF*).
- **Robustesse** : caractère de ce qui résiste bien aux causes d'agression ou d'altération (*Larousse*). « La robustesse, c'est maintenir le système stable (à court terme) et viable (à long terme) malgré les fluctuations. Donc être adaptable plutôt qu'adapté, trouver des chemins de traverse, explorer, expérimenter, diversifier. » *Olivier Hamant (id.)*
- **Risque** : interaction entre trois composantes : aléa, vulnérabilité et exposition. (*IPCC/GIEC*)
- **ROI (« retour sur investissement »)** : rendement d'une activité sur une période donnée par rapport au capital investi dans celle-ci. (*Cambridge Business Dictionary*)
- **Financiarisation** : désigne la place croissante de la finance de marché dans l'ensemble des secteurs économiques. (*GeoConfluences*)
- **Monétarisation** (par exemple, de la nature) : lorsque l'on attribue une valeur en unité monétaire aux milieux naturels, afin de mieux prendre en compte les effets que leur bonne gestion engendre dans les choix privés et les décisions publiques (*Ministères Transition écologique Aménagement du territoire*).
- **Finance durable** : l'ensemble des pratiques financières visant à favoriser l'intérêt de la collectivité sur le long terme (*Banque de France*).

II. COMPRENDRE LES ATTENTES DES PARTIES PRENANTES

■ Cartographier ses parties prenantes ?

Il est nécessaire de cartographier à la fois les parties prenantes internes (direction générale, direction financière, directions opérationnelles, collaborateurs, etc.) et externes (fournisseurs, partenaires, investisseurs, clients, etc.).

Quelques ressources utiles pour ce faire :

- [Méthodologie et innovation dans l'engagement des parties prenantes](#) – PwC, dans le cadre du Cercle francilien du Pacte mondial de l'ONU - Réseau France, mai 2025
- [Pistes d'orientations pour la cartographie des communautés affectées : les questions clés à se poser](#) – *Guide Entreprises - communautés affectées*, Pacte mondial de l'ONU – Réseau France, mars 2025
- [Guide du dialogue avec les parties prenantes](#) – Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, mars 2013

■ Identifier les leviers de motivation de ses parties prenantes

Chaque partie prenante a des intérêts et des catalyseurs différents, il est essentiel de les détecter.

INSPIRATION

Financiers / investisseurs	Direction générale	Clients
Les approvisionnements sont-ils sécurisés en termes de qualité ?	Comment est-ce que j'intègre dans mon tableau de bord de pilotage des enjeux de durabilité (impacts et risques) ?	Les produits sont-ils labellisés et/ou bien notés sur des critères environnementaux ou de santé ?
Les approvisionnements sont-ils sécurisés en termes de quantité/accessibilité ?	Est-ce que mon activité perd ou gagne en valeur ? Comment est-ce que j'en rends compte ?	Quels éléments garantissent la qualité du produit et le différencient de ceux d'une autre marque ?
	Comment est-ce que je sécurise une main d'œuvre adaptée à mon activité dans chaque pays ?	Quels sont les éléments qui rendent le produit innovant et attractif ?

(Issue d'un atelier des [Universités d'été 2025](#) du Pacte mondial de l'ONU - Réseau France et d'un [atelier](#) dans le cadre du groupe de travail Création de valeur(s)).

« **Nous intégrons des KPI RSE dans la gouvernance et les processus de décision, notamment business.** Par exemple, des formations au plus haut niveau sont dispensées sur les nouveaux modèles d'affaires durables et le développement des compétences RSE est intégré dans les métiers prioritaires comme le marketing ou les achats par exemple. **Nous intégrons également des critères de performance extra-financiers dans les éléments de rémunération**, jusqu'à 20% pour les managers et 50% de la PV (part variable) de notre DG. Enfin, les appels d'offres de nos clients entreprises intègrent des critères ESG, cela peut représenter jusqu'à 60% de la note. »

Ludivine CHEVY DE LAVISON

Directrice Gouvernance RSE et Confiance chez Orange

Lors d'une table ronde Pacte mondial de l'ONU - Réseau France,
à l'occasion du salon Produrable, octobre 2025.

Évaluer les effets économiques des actions (risques et opportunités)

Diverses approches d'estimation des effets peuvent être envisagées, nous en détaillons ici trois.

■ APPROCHE PAR LA ROBUSTESSE, PAR OLIVIER HAMANT

Invité lors des Universités d'été au Pacte mondial de l'ONU – Réseau France 2025, le chercheur en biologie et biophysique Olivier Hamant est revenu sur le rapport entre la performance et l'optimisation qui amèneraient à créer des **systèmes fragiles**. Pour contrer cette fragilité et faciliter la transition des entreprises vers ces nouveaux modèles, il invite à repenser le concept de rentabilité en l'évaluant à l'aune, non pas de la performance, mais de la robustesse. **La robustesse repose sur des piliers tels que l'intégration de la redondance, de l'hétérogénéité et de l'incertitude dans les systèmes, ce qui leur permet d'absorber les chocs.**

Olivier Hamant suggère de préférer les «**stress tests**» à la définition de KPIs statiques qui ne seraient plus adaptés à un monde fluctuant. Il propose également d'inverser certaines logiques : que l'économie soit au service des sociétés et de l'environnement, et non l'inverse. Autant de bouleversements de pensée qui appellent à un changement de posture des leaders qui devraient, d'après lui, passer de «meneurs» à «facilitateurs». [Revoir l'intervention en vidéo.](#)

■ MÉTHODE C.A.R.E (COMPREHENSIVE ACCOUNTING IN RESPECT OF ECOLOGY)

PRINCIPE

La comptabilité écologique C.A.R.E s'appliquant aux organisations est développée scientifiquement par Alexandre Rambaud et les équipes de la **Chaire de Comptabilité Ecologique**. Le **CERCES** (Cercles des Comptables Environnementaux & Sociaux), réalise le plaidoyer pour démocratiser les enjeux associés aux comptabilités écologiques au sein des débats de société.

Matthieu Astic, administrateur du CERCES et expert dans la mise œuvre opérationnelle, est venu présenter la méthode lors des Universités d'été 2025 du PMRF. C.A.R.E est une **méthode de comptabilité multi-capitaux** : outre le capital financier, elle requiert la prise en compte du **capital naturel (ex. climat, biodiversité, état des sols, etc.)** et du **capital humain (ex. travail et rémunération décents)**. En intégrant l'ensemble des capitaux mobilisés par l'activité, elle permet à l'entreprise d'adopter un pilotage garantissant profitabilité et préservation de la nature et des humains. [Revoir l'intervention en vidéo.](#)

DÉMARCHE

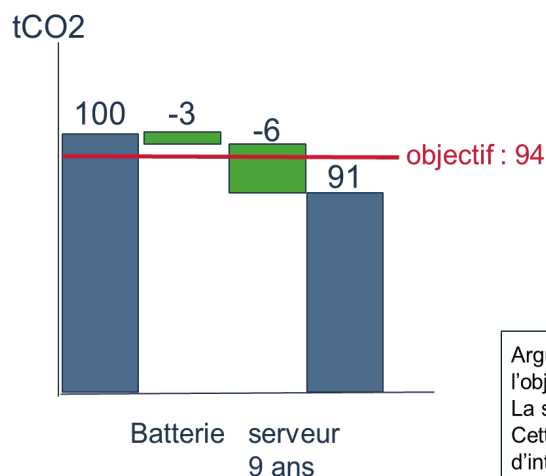


ILLUSTRATION

Intégration de la durabilité dans le pilotage d'une entreprise

Cas Alphanet

Pour qu'Alphanet respecte son budget carbone en ligne avec l'objectif SBTi 1.5°C :



Actions à prévoir	Charges annuelles avant	Charges annuelles après	Evolution
1) Bilan de GES et construction d'une stratégie (Accès au capital)	0€	45K€ -24K€ de subv 21K€	+21K€
2) Remplacer les groupes électrogènes (GE) par du secours bas carbone (batterie) (Action d'évitement)	DAP CAPEX (10 ans)= 25K€ OPEX = 60K€ total = 85K€	DAP CAPEX (10 ans)= 30K€ OPEX =10K€ total = 40K€	-45K€
3) Allongement durée de vie des serveurs de 5 ans à 9 ans (action d'évitement chaîne de valeur)	DAP CAPEX (5 ans)= 20K€	DAP CAPEX (9 ans)= 11K€	-9K€

Argumentaire : le plan d'action permet une réduction de CO₂ qui dépasse l'objectif à atteindre.

La stratégie de décarbonation est subventionnée, limitant la hausse de coût. Cette hausse est compensée par les actions de décarbonation et le taux d'intérêt avantageux du prêt à impact. **Au final, une économie de 33 K€ est possible avec une réduction de 9 t CO₂.**

(Exemple d'un cas basé sur l'entreprise fictive « Alphanet », imaginée par le Pacte mondial de l'ONU - Réseau France et Matthieu Astic, lors d'un atelier).

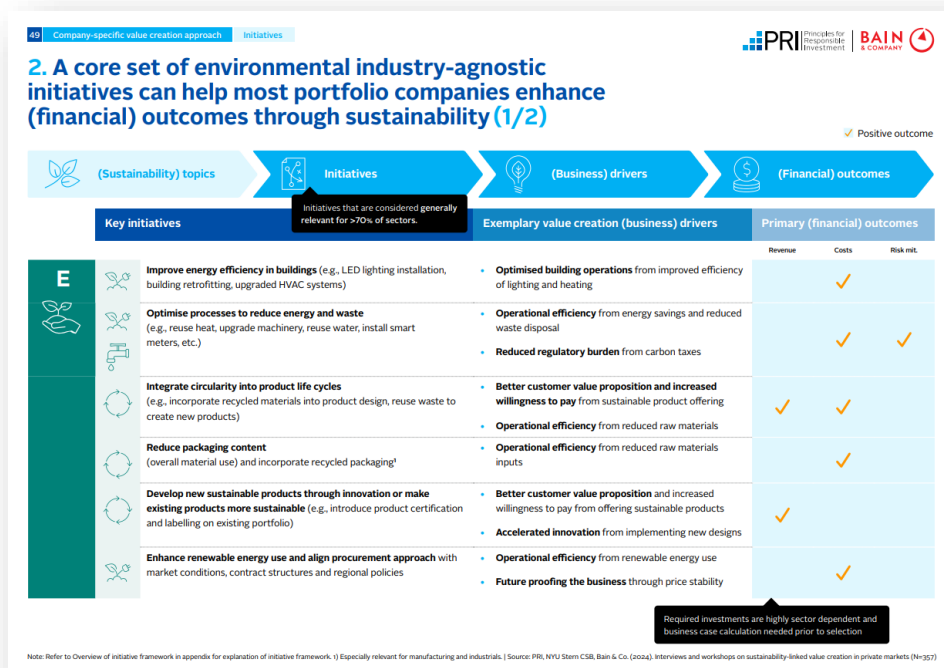
« Nous avons engagé cette démarche car nous sommes convaincus que nous sommes au cœur d'un système économique qui oublie de prendre en compte son impact tant sur l'environnement que sur les hommes. La compatibilité triple capital intégrée dans la méthode C.A.R.E, nous est apparue comme un levier essentiel pour mieux prendre conscience et rendre compte de notre impact. **Cette approche permet de dépasser une lecture purement financière de la performance pour intégrer la dégradation ou la préservation des ressources naturelles et humaines mobilisées dans notre activité.** Cette démarche nous permet de formaliser des objectifs concrets et d'embarquer progressivement nos équipes autour d'une trajectoire partagée, lisible et tangible. »

Romarc VICENTE et Stéphanie FILLION
Directeur général adjoint chez BRL Ingénierie
et Directrice adjointe Développement stratégique et innovation

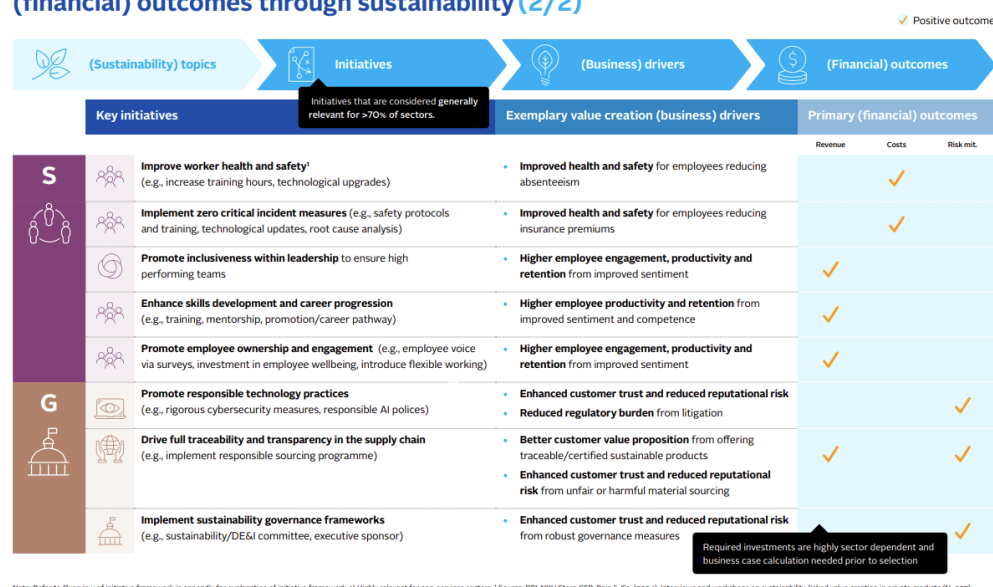
■ APPROCHE DES PRINCIPES POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE (PRI)

Les **PRI** (Principles for Responsible Investment) sont une organisation mondiale, créée en 2005 avec les Nations unies et des institutions financières majeures, qui encourage les investisseurs à **intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leurs décisions d'investissement**. En juillet 2025, l'organisation a proposé une **nouvelle approche intitulée « Sustainability Value Creation »**, permettant de témoigner de la valeur créée par les actions RSE.

En voici un aperçu (en anglais) :



2. A core set of environmental industry-agnostic initiatives can help most portfolio companies enhance (financial) outcomes through sustainability (2/2)



Utiliser les reportings, dont la Communication sur le progrès (CoP), pour construire son récit

Le reporting réglementaire et la communication volontaire permettent de mettre en avant la valeur apportée aux entreprises par les actions intégrant la RSE. Les entreprises adhérentes au Pacte mondial des Nations Unies doivent chaque année publier une Communication sur le progrès (CoP) pour faire état de leurs actions et avancées au sein de leur structure en matière de développement durable.

• DOUBLE-MATÉRIALITÉ ET CSRD

En avril 2025, **Virginie Gatin, Directrice RSE chez Legrand**, est intervenue au sein du groupe de travail Création de valeur(s) portant sur la thématique « [Reporting] CoP et CSRD : articulation entre engagement volontaire et reporting réglementaire ». Legrand ayant reporté dans le cadre de la vague 1 de la CSRD, elle a apporté son **témoignage sur cette première expérience**.

Sur la gouvernance de la CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*), Virginie Gatin a entre autres présenté la répartition des responsabilités entre le Comité d'Audit et le Comité RSE ainsi que l'articulation entre l'organisation groupe et locale. Elle a par la suite partagé la manière dont l'analyse de double-matérialité de Legrand avait été menée, ainsi que ses résultats, débouchant sur 631 *data points* matériels.

• REPORTING VOLONTAIRE

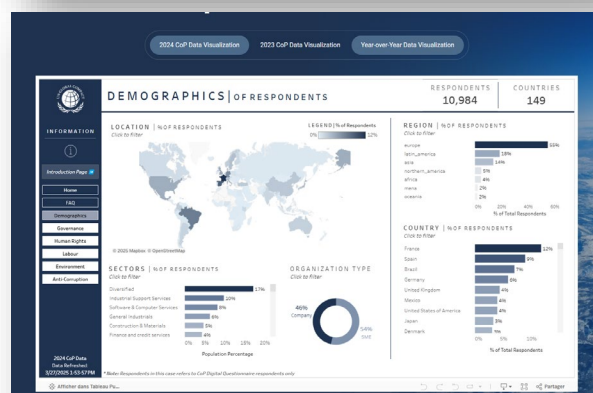
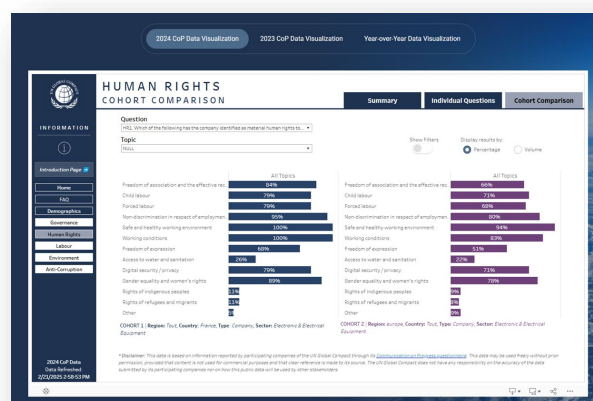
Focus sur le *CoP Data Visualization tool*

L'outil de visualisation des données de la CoP (*CoP Data Visualization tool*) permet de **construire un narratif pour les parties prenantes internes et externes de l'entreprise, tout en comparant ses actions avec celles de ses pairs partout dans le monde**. Et ce, quels que soient les soubresauts réglementaires par ailleurs.

Un outil pour s'informer - La plateforme est accessible publiquement sur le site du Pacte mondial des Nations Unies, permettant d'obtenir les données agrégées des CoP (2023, 2024...) et mettant en avant l'évolution entre les deux années (YoY).

Un outil de comparaison - La plateforme est accessible sur le profil de votre entreprise. Elle permet notamment de :

- **Mettre en avant les résultats et progrès de votre entreprise par rapport à ceux des autres entreprises adhérentes au Pacte mondial**, avec une variété de filtres : régions du monde, pays, secteurs d'activité, thématiques ;
- **Donner de la valeur aux engagements RSE de votre entreprise** par rapport à celles du même secteur/pays/taille ;
- **Prendre connaissance de vos points d'amélioration par rapport à d'autres entreprises de même secteur/pays/taille**.



Adapter son discours aux différentes parties prenantes selon leurs leviers de motivation

Les parties prenantes de l'entreprise étant nombreuses, nous avons choisi des exemples concrets pour deux d'entre elles. Il est essentiel de s'adresser à chacune avec des arguments spécifiques pour la convaincre.

Convaincre le Conseil d'administration

En mai 2025, **Monique Huet, Membre du club ESG de l'Institut Français des administrateurs (IFA)** est intervenue au sein du groupe de travail Création de valeur(s) portant sur la thématique « [Parties prenantes] Comment embarquer les conseils d'administration et les collaborateurs dans les feuilles de route RSE ? ». À cette occasion, elle a souligné la nécessité de se saisir des enjeux RSE en tant que CA pour plusieurs raisons, notamment :

- par obligation, avec le reporting de durabilité ;
- par stratégie, en créant de la valeur partagée ;
- pour gérer les risques, grâce à une cartographie.

Pour que les CA puissent concrètement se saisir des enjeux de durabilité, Monique Huet les invite à mettre en place **quatre actions clés** :

- **se former**, chacun et tous ensemble;
- **s'organiser**, pour les grandes entreprises via un comité dédié et pour les autres via une réunion de conseil dédiée;
- **intégrer la RSE dans l'ensemble des processus** de décision;
- **formaliser le suivi** à l'aide d'indicateurs.

Lors du même groupe de travail, **Juliette Perchepied, Directrice de l'Engagement sociétal et mutualiste chez Aéma Groupe**, a témoigné de la manière dont l'entreprise peut embarquer son conseil d'administration dans les enjeux de durabilité. Cet effort s'est concrétisé par une organisation de la gouvernance de la durabilité au sein de la SGAM Aéma Groupe et un dispositif d'accompagnement des administrateurs du groupe dans le cadre de la CSRD, avec notamment une documentation produite pour les Conseils d'administration du groupe.

S'adresser à la Direction financière de l'entreprise et aux investisseurs

En décembre 2025, **Virginie Gatin, Directrice RSE, et Franck Lemery, Directeur Financier chez Legrand** nous ont offert un témoignage croisé sur le dialogue entre leurs Directions RSE et Finance, dans le cadre de la session de clôture des groupes de travail Création de valeur(s) et Enjeux Environnementaux.

À cette occasion, ils ont souligné **l'importance de l'intégration de la RSE dans la stratégie de l'entreprise**, illustrée par une présence au comité de direction. L'engagement fort de l'entreprise sur les enjeux de durabilité est en partie liée à la demande des clients, notamment en Europe et aux Etats-Unis, et à la source d'attractivité qu'elle représente pour les talents, qui demandent des **engagements mais aussi des résultats**.

Legrand a mis en place une **collaboration fructueuse** entre ces deux fonctions *Sustainability* et Finance. C'est même un engagement partagé par tout l'écosystème (équipe, direction et actionnaires) qui a permis de conjuguer leviers financiers et RSE.

Quelques exemples concrets de cette collaboration :

- le **pilotage de la performance** est très intégré, comme par exemple dans la revue trimestrielle et dans le budget ;
- **auprès des marchés financiers**, les prises de parole sont communes et les objectifs financiers et extra-financiers annuels de l'entreprise sont présentés conjointement ;
- **l'évolution des rémunérations variables** (annuelle et LTI - *Long Term Incentive*) intègre les indicateurs de la feuille de route RSE, 20% pour les bonus annuels des patrons de pays et 33% pour le LTI.

CONCLUSION

Dans un contexte d'incertitudes, la valeur durable repose sur la capacité des entreprises à articuler performance, robustesse et responsabilité. Pour créer ou préserver la valeur, il devient essentiel de comprendre les attentes des parties prenantes, d'évaluer les risques et opportunités liés aux enjeux RSE, et de structurer un récit crédible fondé sur des données fiables et comparables.

Les échanges du Groupe de travail Création de valeur(s) du Pacte mondial de l'ONU - Réseau France au fil de 2025 ont mis en évidence la nécessité d'intégrer pleinement la durabilité dans la gouvernance, en outillant dirigeants, administrateurs et directions financières pour prendre des décisions éclairées. Les approches présentées (robustesse,

comptabilité multi-capitaux, évaluations de risques climatiques, outils de reporting, etc.) offrent autant de leviers concrets pour accélérer la transformation.

Le groupe de travail a également conduit à repenser la gouvernance des chaînes de valeur. Les enjeux RSE doivent être davantage intégrés dans les processus décisionnels. Dans un contexte où les réglementations évoluent, où les exigences de reporting ESG se multiplient et où l'accès à un financement durable devient un critère de compétitivité, la capacité à sécuriser l'ensemble de la chaîne de valeur et à démontrer la pérennité des modèles économiques est plus essentielle que jamais.

OUVERTURE

À l'aube de 2026, les entreprises membres du Pacte mondial se trouvent donc face à un double défi : démontrer leur capacité à créer et préserver de la valeur dans un contexte incertain, tout en restant fidèles à la nécessité de réconcilier logiques économiques et intérêt général, dans la droite ligne du multilatéralisme des Nations Unies et des Objectifs de Développement Durable.

Face à la complexification des risques, à l'intensification des tensions géopolitiques et à la montée des attentes sociétales, la création de valeur(s) doit désormais être envisagée comme un levier central de résilience, de légitimité, mais aussi de souveraineté économique et de cohésion sociale. Il s'agira pour l'avenir de soutenir l'harmonisation

progressive des pratiques, de renforcer la capacité des entreprises à repenser et sécuriser leurs chaînes de valeur dans un environnement volatil, de garantir l'accès à des financements alignés sur les enjeux de durabilité. Plus que jamais, la création de valeur(s) dans les entreprises doit être synonyme de progrès partagé, au service des générations présentes et futures ainsi que de la stabilité internationale.

À PROPOS

À propos du Pacte mondial des Nations Unies

Initiative spéciale du Secrétaire général des Nations Unies lancée en 2000 par Koffi Annan, le Pacte mondial des Nations unies (United Nations Global Compact) est un appel aux entreprises du monde entier à aligner leurs pratiques et leurs stratégies sur Dix principes, qui découlent des textes fondamentaux des Nations unies, dans les domaines des droits humains, du droit du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Ces principes constituent un socle d'actions sur lequel s'appuyer pour atteindre les 17 Objectifs de développement durable (ODD), le plan d'action des Nations Unies pour un monde plus soutenable à horizon 2030, et sont pleinement pris en compte par les agences de notations dans le cadre de l'évaluation des critères l'ESG.

À propos du Pacte mondial de l'ONU - Réseau France

Relais français officiel du Pacte mondial des Nations unies, le Pacte mondial de l'ONU - Réseau France réunit plus de 2 200 entreprises et 50 organisations à but non-lucratif sur tout le territoire national. Il a pour mission d'accompagner la mise en œuvre des Dix principes du Pacte mondial - ainsi que les 17 ODD - par le secteur économique français. Cet engagement volontaire en matière de RSE permet d'aligner le secteur privé français avec l'Agenda 2030, et plus particulièrement l'Accord de Paris. Depuis 2023, le réseau est présidé par Florent Menegaux, Président du Groupe Michelin.

Directeur de la publication : Nils Pedersen

Directeur de la rédaction : Olivier Gil

Conception : Nathalie Pessel, Cécile Demeude

Mise en page : Chloé Heinis et Dina Kartit

Plus d'informations sur notre site

www.pactemondial.org



Pacte Mondial
Réseau France

Maison du développement durable by PMRF

25 - 27 avenue de Villiers
75017 Paris
Tel. +33 (0)1 80 48 90 70
www.pactemondial.org